

**ÉCONOMIE, SOCIOLOGIE ET HISTOIRE DU MONDE CONTEMPORAIN**  
**(épreuve n° 269)**  
**ANNEE 2017**  
**Épreuve conçue par ESSEC Voie économique et commerciale**

**Sujet : « Gagnant en extension, l'Europe perd en intensité ».**  
**Que pensez-vous de cette affirmation de François Perroux (1974) ?**

Le sujet proposé cette année revêtait un caractère très actuel au regard des difficultés que traversent l'UE et les 28 pays qui la composent. Le vote en faveur de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE en juin 2016, au-delà du pari politique perdu par le premier ministre David Cameron, est révélateur de l'échec de la sphère politique européenne à favoriser une large adhésion de la population à un projet commun. A l'origine, sous l'impulsion de Jean Monnet, celui-ci visait à réunir les citoyens européens afin de limiter la concurrence entre Etats, qu'il s'agisse d'une concurrence économique ou politique, pouvant à l'extrême dégénérer en conflits militaires, comme ce fut le cas dans le passé. La succession de crises récentes – économique, migratoire, politique –, auxquelles s'ajoute donc le Brexit, pourrait marquer un véritable coup d'arrêt à l'intégration européenne.

Ainsi, après avoir attiré de nouveaux prétendants à l'entrée tout au long des décennies précédentes, l'UE pourrait au contraire susciter de nouvelles demandes de retrait. De fait, l'UE est encore en construction et dans une phase critique de consolidation et beaucoup de pays ont tendance à amplifier les contraintes imposées par l'UE et à en minorer les effets positifs.

François Perroux estimait déjà nécessaire, au cours des années 1970, de remettre en question une Communauté européenne dont l'objet principal était le développement d'un marché concurrentiel. Ce principe conduit à oublier qu'au préalable, pour unir les populations, une organisation sociale est essentielle pour instituer les outils qui peuvent encadrer le capitalisme, limiter les différentes formes d'inégalités et, par suite, créer un sentiment d'adhésion. En l'absence de tels outils, le risque pressenti par François Perroux était celui d'un manque de cohésion de l'espace européen.

Sa construction nécessitait selon lui un dépassement de l'Etat-Nation, à la fois aux plans politique, juridique et économique, or celle-ci lui semblait déjà en 1974 vouée à l'échec.

Ce constat d'un projet problématique dès l'origine, qui pose en principe qu'une Europe économique pouvait précéder une Europe politique, démocratique, culturelle, est partagé par de nombreux autres auteurs comme par exemple Maurice Allais, Joseph Stiglitz, Michel Aglietta. La gouvernance européenne est en mal de « légitimité démocratique » (M. Aglietta, 2014) et l'euro, quant à lui, est de ce fait une monnaie « incomplète » et apatride.

La réponse au sujet proposé cette année devait s'appuyer sur deux éléments essentiels : i) une mobilisation des faits historiques précis et ii) une discussion approfondie sur l'application des différentes notions de convergence.

La première difficulté résidait dans une définition précise des deux termes importants du sujet : extension et intensité. De nombreux candidats se sont contentés d'opposer en lieu et place de ces deux termes : élargissement et approfondissement.

Il ne fallait pas circonscrire l'extension ou l'élargissement à la seule dimension géographique, mais aussi inclure les mutations politiques et institutionnelles. La définition de l'intensité a posé plus de problèmes, souvent réduite à efficacité, croissance et optimalité du marché. Fréquemment, intensité renvoie aussi à crédibilité. Les bonnes copies retiennent l'importance de la solidarité, de la convergence et de l'harmonisation sociale et fiscale.

Rares sont les copies qui envisagent les solutions d'avenir : Allons-nous vers une désintégration de l'Europe ? Peut-on fonder une Europe sociale, organiser une coordination des politiques fiscales, investir en terme de politique industrielle dans la transition écologique et dans la R&D ? La lutte contre le dumping social, le fédéralisme européen ; Faut-il sortir de l'euro ? ...

Les copies valorisées sont celles qui i) sont précises sur la datation (des élargissements, des politiques européennes) ii) problématisent le sujet (avec parfois une utilisation judicieuse des différentes acceptions des termes extension et intensité) iii) abordent le cœur du sujet avec les concepts de zone monétaire optimale (ZMO), de concurrence socio-fiscale et de coopération.

Avec raison, beaucoup de candidats ont insisté sur le succès des politiques structurelles de l'UE, de nature sectorielle (dont la Politique Agricole Commune) ou géographique (politiques régionales-FEDER), même si celles-ci sont très limitées compte tenu du budget de l'UE.

La structuration des dissertations pouvait s'appuyer sur la notion de convergence, en utilisant un questionnement à trois niveaux. i) La convergence est-elle une condition nécessaire à la réussite d'une union économique ? ii) Faut-il une convergence nominale et/ou une convergence réelle ? iii) La convergence doit-elle être ex ante ? C'est-à-dire se vérifier avant la création de l'UE, ou peut-on envisager une convergence ex post ?

i) Sur la base du corpus théorique du commerce international, on pourrait conclure que les pays européens ont intérêt à former une union économique ou à minima une zone d'échange intégrée. Dans ce contexte, l'application d'un tarif extérieur commun (mise en place d'un marché commun) pourrait détourner du trafic de marchandises et de services les pays partenaires hors du marché commun et créer du trafic au travers d'un accroissement des échanges intra-zone (Viner, 1950). Ainsi, la plus grande diversité introduite par l'adhésion des PECO à l'UE peut être vue comme une opportunité. Toutefois, les échanges entre pays européens sont pour une large part de nature intra-branche, échanges qui reposent sur des similarités de préférences (différenciation des produits, Helpman & Krugman, 1985), de technologies (économies d'échelle) et de revenu par tête (Linder, 1962).

ii) Les critères établis dans le cadre du traité de Maastricht en 1992 puis repris dans le pacte de stabilité et de croissance (traité d'Amsterdam, 1997) reposent sur une convergence nominale. Les pays doivent maîtriser leur inflation, leurs déficits publics et faire converger leur taux d'intérêt. Ces critères sont d'inspiration monétariste et visent pour l'essentiel à contenir l'inflation des pays. Il est difficile de déterminer l'origine des seuils retenus. Il semble qu'ils correspondent aux caractéristiques macro-économiques de l'Allemagne avant la signature du traité de Maastricht, ce qui pourrait laisser croire que la zone euro est avant tout une zone mark, alors même que le seuil de 3% de déficit rapporté au PIB a été proposé par la France.

A la suite de l'article originel de Mundell (1961), de nombreux travaux insistent sur la convergence réelle. La question centrale est ici de savoir si l'UE est une zone monétaire optimale (ZMO). De fait, l'adoption d'une monnaie unique telle que l'euro permet de limiter les coûts de transaction comme l'indiquait Jacques Delors, ancien président de la commission européenne (1986-1995). Toutefois, lorsque plusieurs pays se regroupent pour créer une monnaie unique, leur politique individuelle de change devient inopérante, il est alors nécessaire de trouver d'autres mécanismes d'ajustement pour faire face à des chocs asymétriques. Mundell établit que les rééquilibrages ne seront possibles notamment au niveau du marché du travail (réduction du chômage) qu'à la condition d'une mobilité à l'intérieur de la zone des facteurs de production, capital et travail, des pays qui ont subi un choc négatif vers des pays qui au contraire ont bénéficié d'un choc positif. A l'évidence, la crise de 2008 ne peut pas être considérée comme un choc asymétrique. Elle constitue plutôt un choc négatif pour l'ensemble de l'Europe, même si les pays ont été affectés à des degrés divers. De plus, la mobilité du facteur travail reste encore assez limitée en Europe alors que le facteur capital est beaucoup plus mobile au travers des IDEs. Si l'on se fonde sur les critères proposés par Mundell, on peut conclure que l'UE n'est pas à proprement parler une ZMO. Sur ce point, le cas des pays de l'ex-bloc soviétique (PECOs), les derniers adhérents à l'UE aurait pu être utilement analysé. Avec la liberté d'établissement, des pays comme la Pologne ou la Hongrie ont pu profiter d'investissements directs en provenance des pays d'Europe de l'Ouest et notamment de l'Allemagne. De même, avec la libre circulation des personnes, les travailleurs détachés ont fait le chemin inverse, des PECO vers l'Ouest de l'Europe.

On aurait aimé que dans les dissertations, les critères de Mundell soient présentés de façon beaucoup plus précise. On aurait également apprécié que les candidats approfondissent leur présentation des ZMO par des travaux plus récents que ceux de Mundell, comme celui, trop rarement cité de l'argument de Mc Kinnon (1963). Celui-ci considère que plus les pays sont ouverts sur l'extérieur, moins ils ont à perdre à adopter un régime de change (irrévocablement) fixe. Il en est de même de l'argument de Kenen (1969) qui retient le degré de diversification du tissu productif de chaque pays comme critère de validité d'une ZMO. Un tissu productif diversifié limite le risque d'être affecté par un choc spécifique. En effet, celui-ci se trouvera « dilué » dans l'économie. Au sein d'une telle ZMO, on risque d'assister au recul du commerce inter-branche au profit du commerce intra-branche. Evidemment, lorsque les chocs sont de plus grande ampleur comme pour la crise de 2008, l'argument de Kenen ne tient plus.

iii) La question d'une convergence ex ante versus une convergence ex post se pose également. Les règles établies dans l'UE visent à une convergence nominale ex ante et ex post. En effet, une fois dans l'UE, les pays, anciens et nouveaux membres, doivent continuer à respecter les critères établis en matière d'inflation et de déficits publics, sachant qu'en cas de non-respect, des sanctions sont prévues (amendes possibles à l'encontre des pays contrevenant aux règles édictées). De fait, la commission a adopté jusqu'à présent une position plutôt conciliante créant des tensions entre pays vertueux (ceux qui respectent les règles) et pays non vertueux (pays en dehors des critères).

Dans ce contexte, l'analyse de Frankel et Rose (1998) devait aussi être mobilisée. Ils montrent que l'union monétaire favorise l'intégration commerciale entre les pays membres et pourrait réduire dans le futur le risque de chocs asymétriques. Pour autant, la phase d'intégration commerciale passée, les pays auront à subir des chocs symétriques ce qui nécessitera une coordination des

politiques macro-économiques. Pour Cooper (1977) et Kindleberger (1986), une union monétaire est un bien collectif. Pour que cette union fonctionne, il faut que les objectifs de politique économique des différents gouvernements convergent en matière d'inflation, de chômage et de protection sociale. Si les pays ont des préférences différentes dans ces domaines et ne cherchent pas à se coordonner, on risque d'obtenir un équilibre de Nash plutôt qu'une solution coopérative dans un jeu de type dilemme du prisonnier. Ainsi, la mise en concurrence de pays trop hétérogènes dans leurs préférences risque de conduire à un mécanisme de moins disant social, fiscal, réglementaire et écologique, phénomènes que l'on constate aujourd'hui dans l'UE. Les pays les plus compétitifs n'étant pas nécessairement les plus efficaces mais simplement ceux qui taxent le moins, qui protègent le moins les individus et l'environnement.

Sur ce point, peu de candidats ont mentionné que dans la conjoncture actuelle de crise, l'utilisation d'une monnaie unique commune montre ses limites. Puisque que les ajustements par le biais de dévaluations de leur monnaie nationale ne sont plus possibles, des pays comme l'Espagne et le Portugal, membres de la zone euro, ont été conduits à des baisses sensibles de coûts salariaux.

De cette littérature très riche, mais trop peu souvent exploitée, on peut déduire que malgré leurs différences et leurs divergences, les pays de l'UE n'ont pas d'autres choix que d'atteindre le plus rapidement possible la dernière phase de leur intégration si l'on reprend la typologie de Balassa (1961), à savoir l'intégration politique. En cas d'impossibilité d'atteindre cette dernière marche de l'intégration, il existe un fort risque de retour en arrière. La désintégration de l'UE pourrait être très coûteuse aux plans économique et politique, mais surtout pourrait remettre en cause l'entente retrouvée des peuples d'Europe.

Au plan de la forme, l'orthographe n'est pas devenue, comme pourraient le croire certains, « négociable ». Pour le jury, cela reste discriminant quand, aux fautes, s'ajoute une syntaxe approximative.

Le jury insiste également sur le respect du nombre de pages à ne pas dépasser. Cette année, trop de copies ont dépassé douze pages. Afin d'éviter ce verbiage, ou de réciter un cours sur la crise de l'Europe, sans réfléchir au sujet, tout excès de ce type sera dans l'avenir sanctionné.